

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mai 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 20 d) et 46 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance internationale d'urgence pour le rétablissement
de la paix et de la normalité en Afghanistan**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

**Lettres identiques datées du 14 mai 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration datée du 11 mai 2001 publiée par le Ministère des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan (voir annexe).

L'annexe à la présente lettre concerne le document intitulé « Conceptions du Kazakhstan au sujet du règlement de la situation en Afghanistan » (A/55/916-S/2001/419, annexe).

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 20 d) et 46 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) A. G. Ravan **Farhâdi**

**Annexe aux lettres identiques datées du 14 mai 2001,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Ministère des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan, saluant les efforts déployés par le Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, déclare qu'il est en principe disposé à participer, sous l'égide des Nations Unies, aux négociations de paix qu'il est proposé d'organiser avec les Taliban à Almaty (Kazakhstan), comme il est indiqué dans les « Conceptions du Kazakhstan au sujet du règlement de la situation en Afghanistan », datées du 26 avril 2001 (A55/916-S/2001/419, annexe).

L'État islamique d'Afghanistan, bien que d'accord avec l'idée d'organiser de telles négociations, exprime la surprise que lui a inspiré la lecture du troisième paragraphe du document susmentionné, où on lit que « l'absence de résultats positifs dans la recherche d'un règlement en Afghanistan est liée à la détermination des parties afghanes belligérantes à résoudre le conflit uniquement par des moyens militaires ».

Or, contrairement aux Taliban, l'État islamique d'Afghanistan n'a pas cessé au cours des six dernières années de rechercher une solution non militaire au conflit; il a annoncé à plusieurs reprises sa volonté de rechercher un règlement pacifique de la crise. De ce fait, il est à la fois inexact et injuste de mettre sur le même plan l'État islamique d'Afghanistan et les Taliban. Le rapport du Secrétaire général (A/54/378-S/1999/994), où celui-ci indique que l'État islamique d'Afghanistan « a à plusieurs reprises précisé [à l']Envoyé spécial et à la Mission spéciale qu'il était disposé à engager des pourparlers avec les Taliban et en vue de parvenir à une solution des problèmes du pays » – ce qu'a d'ailleurs répété le Président du Conseil de sécurité le 22 octobre 1999 – offre à cet égard un témoignage faisant autorité. Le Président du Conseil de sécurité a, pour sa part, précisé, le 7 avril 2000 (S/PRST/2000/12) que l'État islamique d'Afghanistan « était disposé à négocier avec les Taliban » : on se bornera à dire ici que le même sentiment a été à plusieurs reprises exprimé par les Nations Unies.

Il n'est malheureusement que trop clair que l'Afghanistan est maintenant la proie de l'aventurisme géopolitique du Pakistan, ce qui est d'ailleurs exprimé avec précision par le Ministre kazakh des affaires étrangères dans son document.

Il y a lieu de rappeler aussi que la résistance populaire armée du peuple afghan – qui tient à défendre son indépendance, les nobles principes d'humanité et de magnanimité, auxquels il souscrit, et la paix et la sécurité de la région, contre les forces de l'obscurantisme, qui trouvent leur source au Pakistan, et contre les menées politico-idéologiques des forces extrémistes, dans toute la région – est saluée par les États voisins de l'Afghanistan, en particulier les pays de l'Asie centrale. Si une telle résistance devait disparaître dans l'éventualité d'une occupation totale de l'Afghanistan par l'axe Pakistan-Taliban-bin Laden, organiser une campagne de libération résolue et vigoureuse pour enrayer l'expansion de ces forces obscurantistes et terroristes en Asie centrale serait une tâche beaucoup plus ardue encore qu'à présent.

L'État islamique d'Afghanistan répond ici aux considérations consignées dans chacun des paragraphes du document susmentionné, en conservant la même numérotation :

1. S'agissant du premier paragraphe et de ses divers alinéas, l'État islamique d'Afghanistan se félicite de l'approbation par la République du Kazakhstan de la position du Secrétaire général concernant l'Afghanistan, concernant les incursions de combattants islamiques dans le territoire des pays d'Asie centrale et concernant le danger d'une propagation du conflit. L'État islamique d'Afghanistan appuie aussi sans réserve l'idée que le Conseil de sécurité pourrait consacrer une séance spéciale à l'examen de la situation en Afghanistan et en Asie centrale.

2. L'État islamique d'Afghanistan comprend fort bien les vues exprimées par le Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, dans ce paragraphe, au sujet de la reconstruction et du développement économiques de l'Afghanistan.

3. Les vues exprimées sur la participation de tous les États intéressés et de l'Organisation de la Conférence islamique sont parfaitement acceptables. En fait, la nécessité de réunir une assemblée, connue sous le nom de *Loya Jirga*, où de vrais représentants du peuple afghan seraient présents, est acceptable. Cependant, l'expression « Conseil d'anciens de tribus afghanes » est inexacte, car l'Afghanistan est composé de groupes ethniques, linguistiques ou religieux (Sunnites et Shiites) et n'est pas fracturé selon des lignes de faille tribales. Le but de la *Loya Jirga* est donc d'assembler des personnalités influentes et éminentes appartenant à des groupes ethniques, linguistiques et religieux différents, qui possèdent une expérience adéquate et ont un solide appui auprès de leurs partisans ou mandants.

4. L'État islamique d'Afghanistan approuve tout à fait le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une solution du problème afghan. Étant donné ce qui est dit au deuxième alinéa du paragraphe 4, il importe de préciser que « la principale cause du conflit en Afghanistan » est attribuable à l'intervention ouverte du Pakistan, et notamment à la présence d'un personnel militaire et non militaire pakistanais en Afghanistan. Pour cette raison, il faut immédiatement chercher à arrêter l'assistance militaire pakistanaise aux Taliban et obtenir le retrait de tous les combattants pakistanais (militaires et civils).

5. Un examen attentif des sanctions imposées par les Nations Unies aux Taliban révèle qu'aucune de leurs dispositions ne vise la population civile du pays. En fait, l'imposition de ces sanctions finira par forcer les Taliban à accepter d'entamer les négociations de paix – indépendamment de leurs autres obligations.

6. S'agissant du troisième alinéa du paragraphe 6, il n'est pas exact de dire que « le pays est actuellement contrôlé officiellement à plus de 90 % par les Taliban », idée fautive qui est propagée par le Pakistan. Dans beaucoup de provinces afghanes, il existe une active résistance aux Taliban, ces derniers n'exerçant leur contrôle militaire que sur les villes et les grandes routes. Une estimation réaliste amènerait à dire que de 35 à 40 % du territoire n'est pas contrôlé par les Taliban, et que ce chiffre augmente jour après jour.

S'agissant de l'alinéa suivant, il y a lieu de préciser que la présence de milliers d'étrangers, notamment la brigade Al-Qaeda de bin Laden et les groupes extrémistes pakistanais combattant avec les Taliban avec une participation directe des militaires pakistanais, ne saurait faire des Taliban le gouvernement légitime de l'Afghanistan.

Toute politique « d'engagement » c'est-à-dire en réalité de complaisance, à l'égard des Taliban, alors que des éléments et des groupes étrangers participent actuellement à l'occupation de l'Afghanistan, serait contre les principes établis du droit international et contre les dispositions de la Charte des Nations Unies, ce qui reviendrait à légitimer l'agression et l'occupation. À ce sujet, le rapport du Secrétaire général en date du 20 novembre 2000 intitulé « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales » apporte des précisions suffisantes (A/55/633-S/2000/1106). Il est dit au paragraphe 23 de ce document qu'« il y aurait un nombre considérable de combattants non afghans, essentiellement originaires du Pakistan ». Le paragraphe 81 du même rapport dit que : « Il est profondément affligeant de voir non seulement qu'un nombre important de non-Afghans, issus en grande partie des *madrassas* pakistanaises, prennent une part active au combat, la plupart sinon tous du côté des Taliban, mais aussi qu'il semble y avoir une participation extérieure à la planification et au soutien logistique des opérations militaires. »

Il faut dire aussi que le Pakistan entretient des relations officielles avec les Taliban et que le Pakistan a facilité l'organisation de contacts avec les Taliban. Pourtant, au cours des dernières années, le « bureau » ouvert par les Taliban à Flushing (New York) est bien resté ouvert, mais n'a pas aidé en quoi que ce soit à faire progresser la paix, en se bornant à représenter faussement la situation en Afghanistan, et contredisant même de façon visible la direction taliban en faisant systématiquement de fausses promesses.

7. Si l'on considère les pratiques misogynes des Taliban, et notamment un véritable apartheid dont les femmes sont victimes, la féminisation de la pauvreté, la violation des droits fondamentaux, le génocide et le ciblage aveugle des civils, ainsi que d'autres crimes de guerre et crimes contre l'humanité, ce qui paraît dans la presse mondiale au sujet de l'Afghanistan est très insuffisant. En fait, ce qu'on lit dans cette presse est si insignifiant que, malheureusement, la plupart des lecteurs, connaissant mal la situation en Afghanistan, imaginent que le comportement de l'État islamique d'Afghanistan se rapproche de celui des Taliban. Bien entendu, la situation est toute différente. En outre, contrairement aux Taliban, l'État islamique d'Afghanistan souscrit à des valeurs de tolérance, de modération, de coexistence et de coopération.

L'État islamique d'Afghanistan apprécie hautement les bonnes intentions qui ont présidé à la rédaction de la proposition du Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, soucieux de faire office de médiateur, en toute abnégation. L'État islamique d'Afghanistan approuve également le rôle des autres pays intéressés et des États qui nourrissent de bonnes intentions à l'égard du processus de paix en Afghanistan. L'État islamique d'Afghanistan a déjà dit qu'il était disposé à prendre part à des négociations de paix proposées par le Gouvernement japonais, et a également répondu de façon positive à l'appel lancé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, qui cherche à organiser un cessez-le-feu, mais ces deux propositions ont immédiatement été rejetées par les Taliban.